

**Date :** 10 mai 2018

**Lieu :** Assemblée nationale

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/41-1/journal-debats/20180510/220623.html>

**Le Président :** Principale, Mme la députée de Taschereau.

**Mme Maltais :** M. le Président, l'approche du gouvernement en matière d'accommodements religieux est claire, c'est le laisser-faire, c'est le cas par cas. Les lignes directrices n'apportent aucune réponse aux questions que se posent les Québécois et les Québécoises depuis maintenant 11 ans et aux réponses libérales qui déçoivent la population année après année. Même la ministre l'a dit hier, il peut y avoir plus qu'une réponse à une même demande. Eh bien, ça y est, c'est le chaos. De l'aveu même de la ministre, un signe religieux pourrait être interdit dans une municipalité, mais permis dans une autre; permis pour un poste particulier, interdit pour un autre. C'est incroyable.

Pourquoi est-ce que la ministre peut admettre... Est-ce qu'elle peut admettre qu'elle se lave les mains avant de quitter l'Assemblée nationale et laisse à des gestionnaires non élus la patate chaude?

**Le Président :** Mme la ministre de la Justice.

**Mme Vallée :** M. le Président, permettez-moi, dans un premier temps, de souligner à la collègue qu'elle aussi quitte l'Assemblée nationale, et les motifs que chacun d'entre nous avons pour ne pas solliciter un autre mandat nous appartiennent, puis elle n'a pas d'affaire à soulever ça ici.

Maintenant, M. le Président, pour le projet de loi n° 62, pour les lignes directrices, je vous dirais que nous sommes les premiers à inclure, à l'intérieur d'une loi, les conditions prévues pour une demande, pour l'analyse d'une demande d'accommodement. Les conditions sont claires, elles ont été étudiées en commission parlementaire, et la collègue a même proposé des amendements que nous avons acceptés.

Maintenant, les lignes directrices, qu'est-ce qu'elles permettent? Oui, elles permettent de guider ceux et celles qui auront à répondre à des demandes d'accommodement, parce que, dans une société libre et démocratique, encadrée par des droits prévus aux chartes, il y a des demandes d'accommodement qui existent, n'en déplaise à nos collègues. Et, si elle avait consulté ses collègues constitutionnalistes, ils lui auraient expliqué, M. le Président.

Et donc ce que nous avons fait, c'est clair, et même M. Bouchard...

**Mme Vallée :** ...dans une société libre et démocratique, encadrée par des droits prévus aux chartes, il y a des demandes d'accommodements qui existent, n'en déplaise à nos collègues. Et, si elle avait consulté ses collègues constitutionnalistes, ils lui auraient expliqué, M. le Président. Et donc ce que nous avons fait, c'est clair, et même M. Bouchard...

**Le Président :** En terminant.

**Mme Vallée :** ...citée allègrement par les collègues, dit : Il s'agit de lignes directrices...

**Le Président :** Première complémentaire, Mme la députée de Taschereau.

**Mme Maltais :** La ministre avait promis de ne pas faire du Québec un patchwork. C'était le sens des discussions que nous avons eues en commission parlementaire. De municipalité en municipalité, de service en service, pire, d'employé en employé, de gestionnaire en gestionnaire, toutes les réponses peuvent être différentes. Il n'y a plus de règle, il n'y a que du cas par cas. Elle-même le dit.

Pourquoi est-ce qu'elle n'a pas réglé les choses avant de quitter l'Assemblée nationale, comme elle nous l'avait promis?

**Le Président :** Mme la ministre de la Justice.

**Mme Vallée :** Encore des commentaires que je pourrais qualifier de cheap, M. le Président. Mais ceci étant, <ceci étant, >les lignes directrices répondent clairement à un besoin d'encadrement, au sein de la société québécoise, des demandes d'accommodement, besoin qui a été clairement exprimé, à la page 167 du rapport Bouchard-Taylor, par les principaux auteurs : «Il existe un large consensus au Québec quant à la nécessité de préciser les balises ou les lignes directrices devant guider les intervenants et les gestionnaires dans le traitement des demandes d'harmonisation dans leur milieu. Pour certains, les balises existantes sont [...] insuffisantes, ou [...] trop peu affirmées.»

Qu'est-ce qu'on a fait, M. le Président? On a encadré les demandes d'accommodement à l'intérieur de l'article 11 de la loi...

**Le Président :** En terminant.

**Mme Vallée :** ...et nous avons déposé hier des lignes directrices claires.

**Le Président :** Deuxième complémentaire, Mme la députée de Taschereau.

**Mme Maltais :** Malgré les lignes directrices, il va revenir encore à chaque employé ou gestionnaire de décider, par exemple, si le niqab ou la burqa sont compatibles avec l'égalité entre les hommes et les femmes. Est-ce qu'on pourrait au moins aider ces non-élus, ces gestionnaires à cette question? Le premier ministre a déjà dit lui-même en 2014 que le niqab et la burqa étaient incompatibles avec l'égalité entre les hommes et les femmes.

Alors, quelle décision devront prendre les employés, les non-élus, devant cette question? Est-ce que c'est compatible ou non avec l'égalité hommes et femmes?

**Le Président :** Mme la ministre de la Justice.

**Mme Vallée :** M. le Président, je ne m'ennuierai pas de ces débats-là. Je ne m'ennuierai pas des débats qui stigmatisent des communautés. Je ne m'ennuierai pas de la division qui est créée par le Parti québécois, soutenu par la CAQ.

Dans la société québécoise, il y a un respect des libertés individuelles, il y a un respect des droits protégés par nos chartes et il y a un respect de la liberté de religion. M. le Président, ces lignes directrices visent à soutenir les gestionnaires. Et je vous rappelle, le port des signes religieux, nous, on ne l'a pas interdit.

[...]

**Le Président :** Principale, Mme la députée Montarville.

**Mme Roy :** Merci, M. le Président. On le sait, la loi n° 62 était une mauvaise loi. Voilà qu'elle accouche de mauvaises lignes directrices. Hier, à une question de la journaliste Geneviève Lajoie, la ministre de la Justice a répondu que, sur une possible demande d'accommodement religieux pour le port de la burqa ou du niqab, ce sera à déterminer au cas par cas, suivant la demande, est-ce que c'est quelqu'un qui a une croyance sincère qui porte ce vêtement-là de façon régulière dans son quotidien. M. le Président, la ministre est en train d'ouvrir toute grande la porte à la burqa et au niqab, qui sont inacceptables. Même le premier ministre, en janvier 2014, disait, et je le cite : «Nous considérons que le port [du niqab, du tchador et de la burqa] par [les femmes] est l'instrumentalisation de la religion pour des fins d'oppression et de soumission.» Alors, malgré cette évidence, le gouvernement libéral ne voit plus de problème avec ces accessoires de soumission.

Comment la ministre peut-elle ouvrir la porte de l'État aux burqas et aux niqabs?

**Le Président :** Mme la ministre de la Justice.

**Mme Vallée :** Eh là là! M. le Président, c'est tellement facile, faire des raccourcis puis dire n'importe quoi. Notre collègue, elle est la championne en la matière.

Maintenant, maintenant, pour ce qui est de la question des lignes directrices, hier on a déposé un document important, un document qui était demandé par les auteurs Taylor et Bouchard, les Prs Bouchard, Taylor, et un document qui...

**Mme Vallée :** ...en la matière. Maintenant, pour ce qui est de la question des lignes directrices. Hier, on a déposé un document important, un document qui était demandé par les auteurs Taylor et Bouchard, par les professeurs Bouchard, Taylor, et un document qui a été reconnu comme étant des lignes directrices très claires qui témoignaient d'un travail sérieux et qui reflétaient l'équilibre entre la solution unique privilégiée par la collègue, qui a toujours la pensée magique, et le cas par cas. Ça, c'est M. Bouchard qui disait ça, hier, suite à une demande d'un journaliste.

Ce que l'on a prévu, ce sont des conditions qui balisaient les demandes d'accommodements et des lignes directrices qui les accompagnaient. Notre collègue tente à plusieurs... et a tenté, au cours des quatre dernières années, à plusieurs reprises, d'agiter le spectre de la diversité, hein? Rappelons-nous du burkini. Je vais la laisser discuter de ça avec...

**Le Président :** En terminant.

**Mme Vallée :** ...ses collègues de la CAQ.

**Le Président :** Première complémentaire, Mme la députée Montarville.

**Mme Roy :** M. le Président, les mots magiques pour obtenir un accommodement religieux maintenant, au Québec, seront : «croyance sincère». C'est, entre autres, la croyance sincère qui pourra permettre l'accommodement. Et qui va décider si la croyance est sincère? Ah ah! Un fonctionnaire. On ouvre ici toute grande la porte au festival de la subjectivité. Vous nous aviez promis des exemples clairs de ce qui est permis ou non, et c'est tout le contraire que vous faites.

Est-ce que la ministre est consciente que son legs politique sera la confusion?

**Le Président :** Mme la ministre de la Justice.

**Mme Vallée :** M. le Président, l'article 11 de la loi, je le rappelle à ma collègue, prévoit des conditions. Les conditions prévues à l'article 11 doivent être remplies, doivent être respectées pour permettre l'accommodement. Ce ne sont pas toutes les demandes qui donnent lieu à l'accommodement et ce ne sont pas tous les accommodements qui seront acceptés suite à l'évaluation et suite à l'analyse. Ce n'est pas compliqué. Et, M. le Président, notre collègue sait très bien, du moins elle devrait le savoir, qu'il y a actuellement des demandes d'accommodement et que la question de la croyance sincère est déjà définie par la jurisprudence.

Maintenant, celle disant...

**Le Président :** En terminant.

**Mme Vallée :** ...elle-même qu'elle n'avait pas les compétences pour être ministre de la Justice...

**Le Président :** Deuxième complémentaire, Mme la députée de Montarville.

**Mme Roy :** La ministre avoue que, d'un répondant à l'autre pour la même demande d'accommodement religieux, il pourra y avoir une réponse différente. Alors, belle justice. La population du Québec avait fait le choix de sortir le religieux de l'État, mais de toute évidence, avec la ministre, il y aura davantage de religion dans l'État. Un gouvernement de la CAQ, M. le Président, va déchirer la loi n° 62 et aura le courage de décréter que l'État québécois est laïc, ce que le gouvernement libéral n'a jamais été capable de faire. Ça fait 15 ans qu'on niaise avec ça.

**Des voix : ...**

**Le Président :** S'il vous plaît! Mme la ministre de la Justice.

**Mme Vallée :** Saviez-vous ce qu'on a le courage de faire, M. le Président, nous, contrairement aux collègues de l'autre côté? On...

**Mme Roy :** ...loi n° 62 et aura le courage de décréter que l'État québécois est laïc, ce que le gouvernement libéral n'a jamais été capable de faire. Ça fait 15 ans qu'on niaise avec ça.

**Des voix : ...**

**Le Président :** S'il vous plaît! Mme la ministre de la Justice.

**Mme Vallée :** Savez-vous ce qu'on a le courage de faire, M. le Président, nous, contrairement aux collègues de l'autre côté? On a le courage de se tenir debout et de protéger les libertés individuelles. On a le courage de protéger les droits et libertés qui sont prévus à la charte, même si certains nous dérangent. M. le Président, nous, on a le courage de travailler pour une société inclusive, une société diversifiée, contrairement aux collègues, comme la collègue de Montarville, qui divisent constamment.

M. le Président, les actions de notre gouvernement visent à assurer un Québec qui sera plus solide et qui sera plus uni. Je suis désolée, mais notre collègue, elle est dans le champ.